



LES PRINCIPES GENERAUX

La Résidence Charles Roger est un ensemble Immobilier destiné à des séniors avec mise en place dans les parties communes, propriété du Syndicat des Copropriétaires, de divers services collectifs et d'équipement destinés à répondre à sa vocation.

C'est le syndic, en collaboration avec le Conseil Syndical, qui assure la maintenance et l'entretien des immeubles et des équipements et veille à la bonne marche des services collectifs.

L'utilisation des services proposés est réservée aux Résidents (Propriétaires ou locataires).

Le Résident locataire exerce ses droits sous la responsabilité de son propriétaire.

Au delà de l'aspect traditionnel d'une copropriété, en qualité d'occupant, vous avez accès aux différents services proposés par la Résidence.



LES SERVICES

1. L'ACCUEIL

Ce service, ouvert de 7h30 à 19h30 tous les jours, est composé de 2 personnes assurant alternativement les missions d'hôtesse et standardiste.

Une liaison téléphonique directe avec l'Accueil renforce la sécurité de chacun.

L'hôtesse se tient, en permanence, à votre disposition :

- Elle prendra vos messages
- Elle vous réservera les taxis
- Elle expédiera votre courrier
- Elle vous aidera pour la pré notation des repas
- Elle réceptionnera vos journaux
- Elle vous enverra l'homme d'entretien à votre demande
- Elle alertera pour vous l'infirmière, ou tout autre service
- Elle surveille le tableau des cordons d'appels
- Elle pourra vous aider aussi pour : vente de timbres, renseignements divers, réservations.



LES SERVICES

2. LA RESTAURATION

La salle à manger, ouverte de 12h à 13h30 et de 19h à 20h, vous offre par ses multiples tables, non réservées, la possibilité de déjeuner seul ou en compagnie d'autres résidents.

Un service d'étage est aussi à votre disposition pour livrer vos repas dans votre appartement si vous le souhaitez.

Les salons vous permettent de recevoir famille ou amis pour des repas, cocktails ou autre.

3. INFIRMERIE - ASSISTANCE MEDICALE

La Résidence Charles Roger n'étant pas médicalisée, l'assistance médicale, par une infirmière présente pendant la journée et une aide-soignante la journée et la nuit, ne peut que concerner le traitement des urgences et les soins occasionnels ne nécessitant pas une présence prolongée et permanente.

Des auxiliaires de vie sont présentes pour accompagner si besoin aux gestes de la vie quotidienne (toilette, lever, coucher...)



LES SERVICES

4. L'ENTRETIEN

Prévu pour s'occuper de l'entretien général de la Résidence et plus particulièrement des parties communes, l'homme d'entretien pourra se faire confier auprès des résidents des missions ponctuelles faisant l'objet d'une facturation mensuelle.
Les travaux à effectuer se feront après une inscription à l'accueil.

5. LA LINGERIE

Au 3^{ème} étage du bâtiment Chézine, un local équipé de machines à laver et sèche linge permet à une lingère d'entretenir le linge des Résidents qui le souhaitent, à l'exception des draps pour lesquels vous pourrez utiliser les services d'une teinturerie qui passe une fois par semaine.



LES SERVICES

LES CHAMBRES D'HOTES

Deux chambres d'hôte sont à votre disposition pour accueillir parents et amis, de passage, dans les meilleures conditions.

LA SALLE POLYVALENTE

Le mardi matin, un professeur de gymnastique reçoit les Résidents volontaires à la pratique de cette activité.

Le jeudi matin, un prêtre de la paroisse Notre-Dame de Toutes Joies se déplace à la Résidence pour la messe hebdomadaire.

Les autres jours, une table et un fer à repasser sont à la disposition des Résidents.

ANIMATION

Différents thèmes sont proposés en animation, tous les mercredis sous forme de film ou conférence. Vous trouverez également dans les animations : récital, cocktail dînatoire, goûter musical, bridge...